

**CONVENTION DE PARTICIPATION  
AUX FRAIS SCOLAIRES**

ENTRE :

Madame Clotilde POUZERGUE, Maire de la Commune d'OULLINS, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération du Conseil municipal du.....

ET :

Madame Véronique DESCHAMPS, Maire de la commune de LA MULATIERE, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération en date du .....

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I : la commune d'OULLINS s'engage à assurer pendant l'année scolaire 2020/2021, la fourniture des prestations nécessaires pour 11 enfants de LA MULATIERE, qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires publiques d'OULLINS.

En compensation, la commune de LA MULATIERE s'engage à verser pour l'année scolaire 2019/2020, au titre des dépenses relatives aux frais de fonctionnement des écoles publiques, la somme de :

- o 550,00 € pour les enfants accueillis en maternelle,
- o 275,00 € pour les enfants accueillis en élémentaire.

**Le montant de la participation versé par la ville de LA MULATIERE s'élève à :**

Nombre d'élèves :	4	x	550,00 €	=	2 200,00 €
	7	x	275,00 €	=	1 925,00 €

**Soit un total de : 4 125,00 €**

ARTICLE II : la commune de LA MULATIERE s'engage à assurer pendant l'année scolaire 2020/2021, la fourniture des prestations nécessaires pour 12 enfants d'OULLINS, qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires publiques de LA MULATIERE.

En compensation, la commune d'OULLINS s'engage à verser pour l'année scolaire 2020/2021, au titre des dépenses relatives aux frais de fonctionnement des écoles publiques, la somme de :

- o 550,00 € pour les enfants accueillis en maternelle,
- o 275,00 € pour les enfants accueillis en élémentaire.

**Le montant de la participation versé par la ville d'OULLINS s'élève à :**

Nombre d'élèves :	7	x	550,00 €	=	3 850,00 €
	5	x	275,00 €	=	1 375,00 €

**Soit un total de : 5 225,00 €**

ARTICLE III : ces montants seront inscrits sur les comptes prévus à cet effet, au budget primitif 2021, compte 6558 et compte 74748.

ARTICLE IV : la présente convention est prévue pour l'année scolaire 2020/2021.

LA MULATIERE, le  
Le Maire,  
Véronique DESCHAMPS

OULLINS, le  
Le Maire,  
Clotilde POUZERGUE